

Motivé et qualifié, le titulaire du BAC PRO CGEA contribue à promouvoir l'exploitation agricole dans le monde du progrès. Il est le moteur de toute l'amélioration technique et commerciale.

De Niveau IV, il encadre du personnel et prend des initiatives dans les entreprises de production céréalière ou d'élevage.

Métiers :

- ▶ salarié hautement qualifié ou responsable dans tout le milieu agricole ou chef d'exploitation.

Conditions d'Admission

- ▶ Après une classe de 3^{ème} avec possibilités de passerelles en 2^{nde} vers d'autres filières
 - ▶ Etre titulaire d'un diplôme de niveau V (ou issu d'une classe ayant droit à une dérogation – 2^{nde} Pro... -)
- et,
- ▶ Etre âgé de -30 ans, et avoir signé un contrat avec un maître d'apprentissage.

Pour l'apprentissage au CDFAA de Venours 86480 ROUILLÉ :
Tel : 05 49 43 95 33 – Fax : 05 49 57 06 88 - cfa.vienne@educagri.fr

Apprentissage

Un contrat d'apprentissage de 2 ou 3 ans est signé entre l'apprenti et l'exploitation agricole. C'est un véritable contrat de travail donnant droit à un salaire, des congés payés, une couverture sociale. La rémunération est basée sur un pourcentage du SMIC en fonction de l'âge de l'apprenti et éventuellement selon la convention collective de l'employeur. Elle est versée pour la durée du contrat à dater de la signature, que l'apprenti soit en entreprise ou au CDFAA.

ORGANISATION DE LA FORMATION

POUR LES APPRENANTS ISSUS D'UNE CLASSE DE 3^{ÈME} :

Durée 3 ans

20 semaines/an pour la partie théorique au CDFAA

32 semaines/an pour la partie pratique en entreprise

5 semaines/an de congés payés

POUR LES TITULAIRES D'UN DIPLÔME DE NIVEAU V (OU ISSU D'UNE CLASSE AYANT DROIT À UNE DÉROGATION) :

Durée 2 ans

20 semaines/an pour la partie théorique au CDFAA

32 semaines/an pour la partie pratique en entreprise

5 semaines/an de congés payés

Diplôme

Ce diplôme de Baccalauréat Professionnel (Niveau IV) est délivré par le Ministère de l'Agriculture.

UN AGRICAMPUS DE QUALITÉ situé en pleine nature, avec un effectif de classes réduit, et disposant d'une exploitation agricole (vaches laitières, céréales et gibier) pilote en développement durable et inscrite dans le plan Agro-Écologie du Ministère.

L'Agri Campus Poitiers Venours est un pôle de production d'énergies vertes et donne accès à un réseau de partenaires locaux, régionaux, nationaux et s'ouvre à l'international.

www.venours.fr